



DOCUMENT SERVICE  
FORMATION RECHERCHE



# LIVRET DES FORMATIONS SAISON 2007 - 2008

Livret téléchargeable sur : [www. Athle . com](http://www.Athle.com)



Partenaires Principaux de la Fédération Française d'Athlétisme



# SOMMAIRE

La formation tout au long de sa carrière d'entraîneur	p. 3
La formation fédérale à partir de la rentrée sportive 2007	p. 5
Parcours de formation	p. 7
Calendrier / Inscriptions	p. 9
- Calendrier 2007-2008	p. 10
- Modalités d'inscription	p. 11
- Règlement intérieur des stages de formation	p. 12
Une entrée commune : l'abc	p. 13
Détail sur nos différents diplômes fédéraux	
- Entraîneurs formateurs	p. 15
o 1 <sup>er</sup> degré - de 12 ans	p. 16
o 1 <sup>er</sup> degré - de 16 ans	p. 18
o 2 <sup>ème</sup> degré - de 12 ans et - de 16 ans	p. 20
o 3 <sup>ème</sup> degré - de 12 ans et - de 16 ans	p. 22
- Entraîneur Spécialisés	p. 24
o 1 <sup>er</sup> degré « famille »	p. 25
o 2 <sup>ème</sup> degré « famille »	p. 29
o 3 <sup>ème</sup> degré « famille »	p. 33
- Coach Athlé santé	p. 35
Formation continue	p. 39
Formations Jeunesse et Sports	p. 42
Informations diverses :	p. 47
- Equivalences	p. 48
- Mesure transitoire	p. 49
- Reconnaissance d'expériences	p. 49
- Stage en situation	p. 56
- Certification	p. 57
- Dossier de stage	p. 58
- Contacts	p. 59

## NOTE

Des modifications récentes empêchent de délivrer les spécificités des formations Hors Stade. Mais dès que ces informations seront à nouveau disponibles, nous ne manquerons pas de vous les communiquer.

# LA FORMATION TOUT AU LONG DE SA CARRIERE D'ENTRAINEUR



Le concept de formation tout au long de la carrière d'entraîneur est la clé de l'entrée dans le 21<sup>e</sup> siècle. Il pourrait même dépasser la distinction traditionnelle entre formations initiale et continue et devrait rejoindre celui d'une fédération où tout peut être une occasion d'apprendre et d'épanouir ses talents. Cela doit aller au-delà des « recyclages » et offrir une réponse à ceux qui ont soif de connaissances, de beauté, d'émotions.

Cette formation devrait être fondée sur 4 piliers :

- Apprendre à connaître en combinant une culture générale à minima (abc de l'athlétisme) et la possibilité d'expérimenter à l'intérieur d'un cadre de référence fédéral (Entraîneur Formateur 1<sup>er</sup> degré).
- Puis apprendre à apprendre (Entraîneur Formateur 2<sup>e</sup> degré).
- Apprendre à faire, afin d'acquérir une compétence qui rend apte à faire face aux principales situations existantes dans les clubs et à travailler en équipe (modalités de transmission choisies pour nos nouvelles formations). Exploiter ainsi la formation par alternance.
- Apprendre à être pour mieux épanouir sa personnalité. Cela devrait permettre d'être en mesure d'agir de manière plus autonome, être en capacité de pouvoir juger et d'être responsable (le choix de donner la boussole pour se retrouver parmi tous les chemins possibles, plutôt que d'expliquer tous les trajets).

## **Entraîneurs d'aujourd'hui et de demain, bénévoles ou professionnels**

Il existe actuellement un risque majeur de voir se créer une rupture entre une minorité apte à s'organiser dans un système professionnel et une majorité qui se sentirait ballottée par les événements, impuissante à peser sur le destin collectif, avec le risque d'un désintéressement pour notre athlétisme de masse.

Il reste sans doute un peu utopique de vouloir qu'il subsiste de la compréhension mutuelle et de la solidarité ? La formation a là, un rôle très précis à jouer dans l'accomplissement de cette tâche : aider à comprendre ce nouveau dessin fédéral et à comprendre l'autre et ainsi mieux se comprendre soi-même.

La politique de notre système de formation doit être suffisamment diversifiée et conçue de telle manière qu'elle ne doit exclure personne, peu importe son niveau d'investissement.

La « Fédéralisation » de nos entraîneurs et leur développement personnel ne doivent pas être antagonistes. La formation des entraîneurs doit pouvoir contribuer au développement du vouloir vivre ensemble, élément de base de la cohésion de nos structures clubs, comités et ligues.

Les choix éducatifs sont des choix fédéraux qui ont fait appel à de nombreuses composantes de notre athlétisme (élus, entraîneurs, CTS, membres de la DTN...). Dans cette perspective, il incombe au service formation de la FFA de poser clairement les options et d'assurer une régulation d'ensemble via les DTZ. La formation constitue en effet **un bien collectif**.

Ainsi même si dans les lignes qui suivent la part belle est faite à la formation initiale, il faut comprendre que l'avenir de la compétence de nos entraîneurs sera lié à l'exploitation qui sera faite de nos diverses actions. Qu'il s'agisse de notre programme de formation continue mais aussi de la place que nous leur réserverons sur les compétitions, les stages ou autres actions.

Philippe LEYNIER

### ***Remerciements :***

*Ce travail de rénovation fait suite à 2 années de travail et de concertation entre tous les acteurs de la formation, qu'ils soient cadres techniques, bénévoles, élus ou membres de la commission de formation.*

# LA FORMATION FEDERALE A PARTIR DE LA RENTREE 2007

Après une première année de fonctionnement sur le nouveau modèle, la formation fédérale doit continuer de s'adapter à l'évolution de notre athlétisme et tenter d'anticiper sur l'avenir. Elle subira encore des modifications dans les années à venir tout comme le fait l'éducation nationale ou l'université.

On est parfois nostalgique des souvenirs du passé mais il faut aussi pouvoir suivre l'air du temps. Nous nous devons d'être impatients et curieux pour demain, de tenter d'être visionnaires même.

Bien sûr, il nous faut aussi et surtout améliorer sans cesse notre façon de faire pour être plus performant : Comment conjuguer au mieux les notions de temps libre, d'investissement, de contenus de formation, de compétences acquises, de stratégies pédagogiques, de reconnaissance de nos diplômés...

L'évolution qui s'est engagée tente de prendre en considération l'ensemble des publics touchés par la FFA : du plus jeune licencié au plus vieux, du moins performant au plus performant, des compétiteurs et des non compétiteurs, du stade et du hors stade, du plus consommateur au plus investi...

Malgré la singularité de tous ces publics, la FFA reste leur seule et unique famille.

C'est pour cela qu'a été conçu « l'ABC ».

Il s'agit d'un module de la formation fédérale permettant d'expliquer à tous nos futurs entraîneurs :

- ce qui les unit,
- ce qui les différencie,
- ce qui les rend complémentaires
- quelle place chacun d'eux occupe dans le monde de l'athlétisme
- ce que la FFA attend d'eux

Alors toutes les options ouvertes permettent de couvrir tout le champ d'action de nos clubs :

- moins de 12 ans
- moins de 16 ans
- Sprint / Haies
- Demi-fond / Marche
- Hors Stade
- Sauts
- Lancers
- Epreuves Combinées
- Santé / Loisir

On peut regrouper ces options en 3 missions principales :

- les 2 premières concernent les catégories Eveil athlétique, Poussins, Benjamins, Minimes et jeunes débutants. L'objectif vise une formation pluridisciplinaire et axée sur la formation de nos jeunes. On parle d'Entraîneurs Formateurs et d'éducation athlétique.
- Les options de spécialités athlétiques (Sprint/Haies, Demi-fond/Marche, Hors stade, Sauts, Lancers et Epreuves combinées) concernent les jeunes talents et les athlètes à partir de Cadets. L'objectif consiste à préparer et améliorer la performance sportive.
- La dernière concerne nos pratiquants non compétiteurs, à ce jour essentiellement issus du hors stade, mais demain sur d'autres secteurs plus liés à la santé et au bien-être.

Afin de procéder par étape, 3 niveaux de formation ont été retenus :

- 1er degré : appliquer utilement
- 2e degré : comprendre, choisir, adapter
- 3e degré : concevoir, créer, transmettre

Le point d'ancrage de notre système est basé sur le 2ème niveau, c'est l'**entraîneur en pleine autonomie**.

En amont, c'est l'**apprenti entraîneur**, l'entrée dans la mission d'entraîneur.

Sur le 3ème niveau, c'est l'**entraîneur expert**, celui qui peut transmettre.

Bien entendu, nous avons étudié et pris en compte l'existant. C'est-à-dire que les diplômes antérieurs ont tous été transformés selon les nouvelles appellations.

Pour ceux qui étaient en cours de formation, ils peuvent encore bénéficier d'une dernière année des mesures transitoires.

**Concernant les pré-requis aux BEES 1er et 2e degré option athlétisme :**

Pour vous inscrire aux sessions d'examen du **BEES 1er degré**, il vous sera demandé le diplôme d'**entraîneur 2ème degré option** : - de 12 ans/- de 16 ans, Et pour le **BEES 2ème degré** : le diplôme fédéral d'**entraîneur 2ème degré option « famille »** (Sprint / Haies ou Demi-fond / Marche ou Sauts ou Lancers ou Ep Comb ou HS)

Remarque : à ce jour les anciennes dénominations restent valables.

**Pour information** : vous savez sans doute que le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports avait engagé une réforme de ses diplômes d'état et que celle-ci vient même d'être remise en question par le rapport Bertsch. Parallèlement, la DTN vient de s'enrichir des compétences de Jean-Paul Krumbholz qui a pour mission d'établir la stratégie puis l'architecture de nos diplômes professionnalisants.

Afin de vous familiariser avec ces nouveautés et aussi de continuer à vous former, vous trouverez ci-après les premières informations nécessaires.

Bonne lecture à toutes et tous.

# Votre parcours de formation à la FFA

## Etape 1



### Votre culture athlétique

Vous êtes ou vous avez été :

- athlète
- parent suivant son ou ses enfants
- ancien élève ayant fait athlétisme en EPS
- spectateur plus ou moins averti des rencontres d'athlétisme



## Vous avez décidé de devenir Entraîneur en Athlétisme



- La FFA vous impose d'être diplômé;
- Les notions de responsabilité vous convainquent d'être diplômé;
- Votre conscience personnelle vous engage à être diplômé.



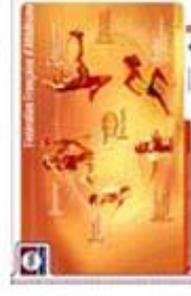
## Etape 2

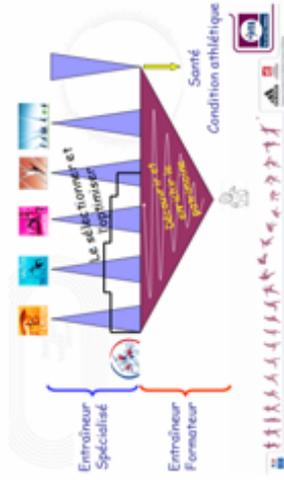
### Entrée en formation



Contactez votre club et/ou votre ligue afin de prendre tous les renseignements utiles pour débiter votre formation initiale. Information sur le site fédéral : Rubrique « La Formation » et cliquer Coursus de formation

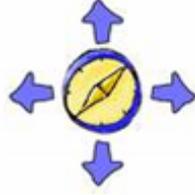
Inscriptions dans tous les cas auprès de votre CTS « formation »  
<http://www.athle.com/asp.net/main.html/html.asp?htmlid=2499>





## Entrée commune: l'abc de l'Athlétisme

- Premières informations
- Philosophie et conception de l'athlétisme
- Choix



**Particularité**  
1 week-end de pré requis en hors stade



## Choisir sa voie et construire son portefeuille de compétences fédérales

Titre	Entraîneur Formateur					Entraîneur Spécialisé					Entraîneur Santé Loisir
	- de 12 ans	- de 16 ans	Sp/H	1/2 F - Marche	Hors stade	Sauts	Lancers	EP. Comb.			
1 <sup>er</sup> degré	Apprenti entraîneur Appliquer utilement les premières bases										
2 <sup>e</sup> degré	Entraîneur en pleine autonomie Comprendre - Choisir - Adapter										
3 <sup>e</sup> degré	Entraîneur expert Concevoir - Créer - Transmettre										



Évaluation différée



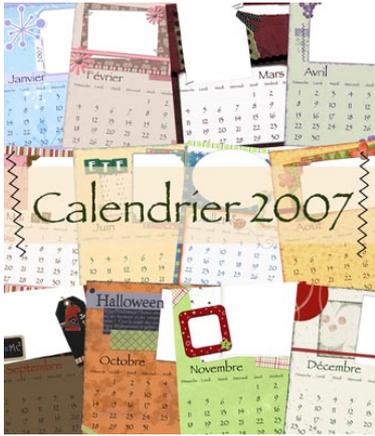
En parallèle



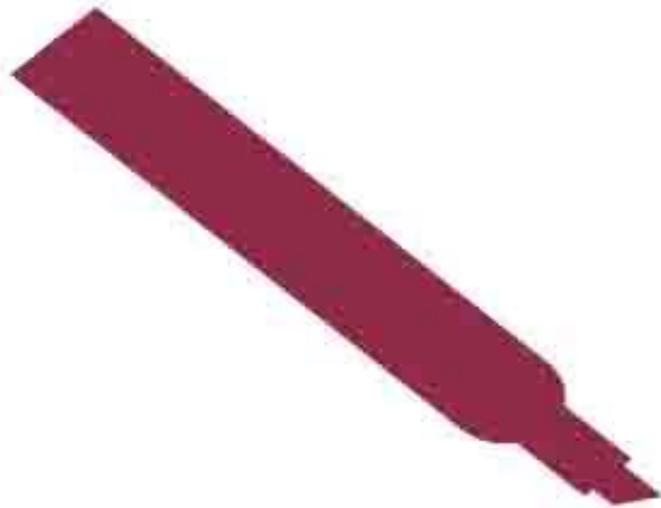
Poursuivre sa formation en croisant les expériences

- Participer à des colloques
- Participer ou animer des soirées d'échanges sur l'entraînement
- Participer ou encadrer un stage d'athlètes





# CALENDRIER INSCRIPTIONS



INSCRIPTIONS

# CALENDRIER 2008-2009

ENTRAINEUR- FORMATEUR 2ème DEGRE - DE 12 ET - DE 16 ANS						
Zone Organisatrice	Lieu	Dates	Coût	Inscriptions	Date Limite Inscription	Remarques
Nord-Ouest	BRE ou B-N	date inconnue	250 €	Ligue- Auprès du CTS Responsable des Formations	-	Pré requis BE1 (partie spécifique)
Sud Est	Creps Aix-Provence	du 6 au 10 Mai 2009	250 €	Ligue- Auprès du CTS Responsable des Formations	1er Avril	Pré requis BE1 (partie spécifique)
Nord Est	Creps Wattignies	du 6 au 11 Novembre 2009	250 €	Ligue- Auprès du CTS Responsable des Formations	1er Octobre	Pré requis BE1 (partie spécifique)
Sud-Ouest	Limoges	du 6 au 11 Novembre 2009	250 €	Ligue- Auprès du CTS Responsable des Formations	1er Octobre	Pré requis BE1 (partie spécifique)
En fonction de leur disponibilité et de la situation géographique des ligues, les entraîneurs peuvent faire acte de candidature pour un stage organisé en dehors de leur Zone (inscription obligatoire auprès du CTS de la Ligue)						
ENTRAINEUR - SPECIALISE 2ème DEGRE "FAMILLE"						
Organisation Fédérale	Lieu	Dates	Coût	Inscriptions	Date limite Inscription	Remarques
FFA	Creps Reims	du 24 au 29 octobre 2009	250 €	Ligue- Auprès du CTS Responsable des Formations	28-sept	Pré requis BE2 (partie spécifique)

## 1er degré d'Entraîneur - spécialité Hors Stade

Dates	Lieu	Prix :	Contact
16 au 20 février 2009	Fontainebleau (I-F)	150 €	Olivier Marchand - Email - Site
03 au 08 avril 2009	Cayenne (Guyanne)	150 €	Patrick Aviles - Email - 0694425411
06 au 11 avril 2009	Segré (P-L / 49)	275 €	Gérard Claire - Email - Site
20 au 25 avril 2009	Aix (PRO / 13)	annulé	Claude Rouffignac - Email - Site
24 au 25 octobre 2009	Andrézieux (R-A / 42)	125 €	Module 1 entraîneur adjoint- frederic.taillard@athle.org
26 au 30 octobre 2009	Andrézieux (R-A / 42)	150 €	Module 2 du 1er degré - frederic.taillard@athle.org

## 2ème degré d'Entraîneur - spécialité Hors Stade

Dates	Lieu	Prix :	Contact
24 au 30 octobre 2009	Andrézieux (R-A / 42)	275 €	frederic.taillard@athle.org

## 3ème degré d'Entraîneur - spécialité Hors Stade

Dates	Lieu	Prix :	Contact
24 au 30 octobre 2009	Andrézieux (R-A / 42)	275 €	Caroline Bernard : cbdeco@wanadoo.fr Christian Delerue : crchsre@club-internet.fr

BEES option athlétisme (se renseigner auprès de votre DD ou DRDJS)

Année civile 2009				
Date	Lieu	Inscription	Date limite	Examen
26-28/01	CREPS Montpellier	DRJS Montpellier	26/11	Examen spécifique 1er degré
17-19/03	CREPS Nancy Metz	DRJS Nancy Metz	17/01	Examen spécifique 1er degré
25-27/03	CREPS Houlgate	DRJS Caen	25/01	Examen spécifique 1er degré
05-07/10	CRJS Chartres	DRJS Orléans	05/08	Examen spécifique 1er degré
21-25/10	CREPS Wattignies	DRJS Lille	21/08	Examen spécifique 2e degré

# MODALITES D'INSCRIPTION

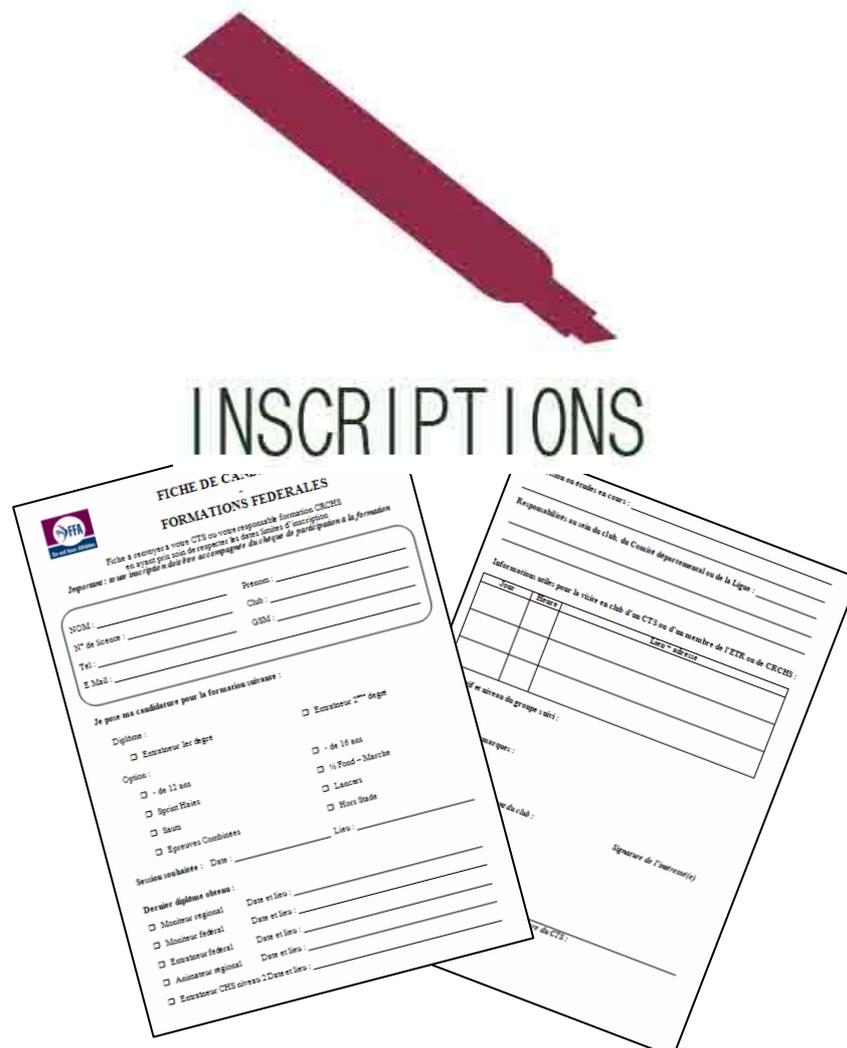
**Règle N°1** : Utiliser la fiche d'inscription propre à chaque formation que vous pouvez récupérer auprès de votre ligue ou téléchargeable sur le site de la FFA.

**Règle N°2** : Toute inscription en formation doit passer par le CTS de la région du candidat ou le responsable formation de la CRCHS de la région du candidat.

**Règle N°3** : Respecter la date limite d'inscription.

**Règle N°4** : Joindre le chèque à l'inscription + Règlement intérieur signé + copie des diplômes si besoin.

**Règle N°5** : Le candidat devra suivre la formation dans sa totalité pour pouvoir passer l'évaluation, sauf accord préalable vu avec le responsable de la formation ou s'il a bénéficié d'un allègement de formation.





## REGLEMENT INTERIEUR DES STAGES DE FORMATION ORGANISES PAR LA FEDERATION FRANÇAISE D'ATHLETISME OU PAR UNE LIGUE REGIONALE

Les stages de formation, organisés par la Fédération Française d'Athlétisme ou une Ligue Régionale, **réservés aux entraîneurs licenciés à la F.F.A. âgés de plus de 18 ans** doivent permettre d'apporter aux participants un complément performant à leur activité habituelle et se dérouler dans les meilleures conditions.

L'encadrement doit prendre toutes les mesures nécessaires pour la sécurité, la santé physique et morale des participants. Les règles suivantes doivent être admises et respectées de tous.

- 1) Le programme de stage est fixé par le directeur du stage, en liaison avec les intervenants. Il prévoit les plages horaires de cours théoriques et de séances sur le terrain.
- 2) Le respect mutuel entre stagiaires, cadres et personnels du lieu d'accueil est le principe fondamental de leurs relations.
- 3) Le bon déroulement du stage implique des règles de vie acceptées de tous notamment :
  - être ponctuel
  - ne pas dégrader les lieux d'hébergement, de pratique et de formation.
- 4) La récupération doit être présente au cours du stage afin d'être pleinement profitable. Elle s'appuie sur les qualités réparatrices du sommeil, d'hygiène, de soins et le respect d'une diététique élémentaire. La consommation d'alcool et de drogue est strictement prohibée.
- 5) Le non-respect d'autrui et tout comportement portant atteinte à la moralité, à l'image de l'athlétisme, ou plus généralement au bon déroulement du stage, pourront être sanctionnés par l'organisme responsable de ce dernier.

Fait à :

Le :

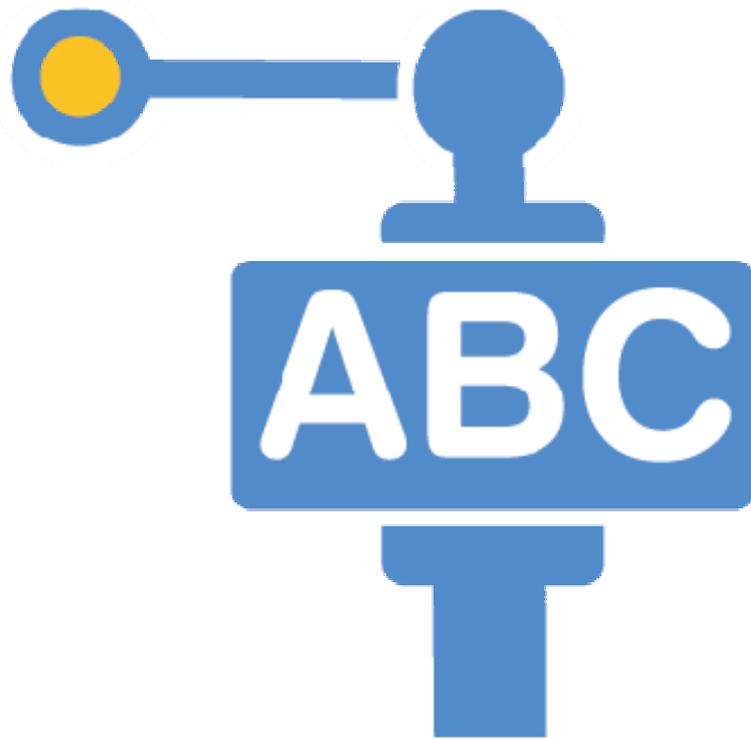
Nom et prénom :

Signature :

NUL NE S'EST JAMAIS PERDU DANS LE DROIT CHEMIN  
(Goethe)

marcher  
courir  
sauter  
lancer

# ENTREEE COMMUNE



**Objectif** : Il s'agit de la première session de formation fédérale permettant d'expliquer à tous nos futurs entraîneurs :

- ce qui les unit et ce qui les différencie,
- ce qui les rend complémentaires
- quelle place chacun d'eux occupe dans le monde de l'athlétisme
- ce que la FFA attend d'eux

**Public concerné** : Tous les entraîneurs qui entrent en formation, sauf accord préalable des responsables de la formation.

**Compétences développées** : faire découvrir ce qu'est l'athlétisme et permettre à chacun de trouver sa place dans le processus de formation et d'entraînement de nos licenciés.

**Profil souhaitable** : être motivé pour devenir entraîneur à la FFA

**Conditions d'entrée en formation** :

- avoir 18 ans révolus lors de l'entrée en formation.
- avoir un casier judiciaire vierge.
- toute demande en formation doit être accompagnée, obligatoirement d'une attestation du Président du Club, certifiant le niveau encadré en club par le candidat.

**Durée de la formation** : 12 h

**Date, lieu et coût de cette formation** : Organisation régionale et donc renseignement sur le site de votre ligue ou contacter votre CTS.

**Contenu de la formation** :

L'entraîneur dans le système fédéral

- Statuts de la FFA
- Définition de l'athlétisme et de ses objectifs
- La notion de responsabilité
- Le développement de l'athlétisme

L'entraîneur et l'athlétisme

- Le cheminement pédagogique de l'entraîneur
- Une vision de l'entraînement

Place de l'entraîneur dans la carrière de nos athlètes

- Le plan de carrière
- Missions et compétences de l'entraîneur

La formation des entraîneurs

- Cours de formation
- Projet personnel de formation



# ENTRAINEURS FORMATEURS



**LE MANQUE DE COMPETENCE DE NOTRE ENCADREMENT  
NUIT GRAVEMENT A LA FORMATION ET A LA FIDELISATION DE NOS JEUNES**



# ENTRAÎNEUR 1<sup>er</sup> degré

## Option - de 12 ans



**Objectif** : Etre capable d'encadrer, dès la fin de la formation, la pratique des jeunes des écoles d'athlétisme.

**Public concerné** : les catégories Eveil athlétique et Poussins.

**Compétences développées** : faire découvrir aux jeunes, souvent par le jeu, des situations athlétiques menant au développement de sa motricité et à des rencontres basées sur un athlétisme adapté.

**Profil souhaitable** : il faut avoir envie de s'occuper des jeunes enfants et se sentir capable d'animer un groupe souvent assez hétérogène, tant par leur motivation que par leur niveau moteur.

### Conditions d'entrée en formation :

- avoir 18 ans révolus lors de l'entrée en formation.
- avoir un casier judiciaire vierge.
- toute demande en formation doit être accompagnée, obligatoirement d'une attestation du Président du Club, certifiant le niveau encadré en club par le candidat.
- avoir suivi le module de l'ABC

**Durée de la formation** : 40 h

**Date, lieu et coût de cette formation** : Organisation régionale et donc renseignement sur le site de votre ligue ou contacter votre CTS.

### Contenu de la formation :

- Rencontres des - de 12 ans
  - o Philosophie fédérale des rencontres en Ecole d'Athlétisme
  - o Préparation d'une rencontre (en amont du jour J)
  - o Participation à une rencontre (Type Kids Athletics)

- Pass'Atlhé
  - o Présentation du Pass'Atlhé
  - o Préparation du Pass'Atlhé en club
  - o Organisation du Pass'Atlhé
  - o Validation et suivi du parcours du jeune
- Découverte des formes de pratique
  - o Ateliers
  - o Jeux
  - o Parcours
  - o Evolutions pédagogiques préparatoires aux rencontres
 En parallèle sont abordées les notions de sécurité et d'observation
- Organiser l'activité et animer une Ecole d'Athlétisme
  - o Animer un groupe d'Éveil Athlétique et de Poussins
  - o Profil de l'entraîneur et code de conduite
  - o La séance
  - o Objectifs de la saison et la programmation type
  - o La santé de nos jeunes (sécurité, prévention)
- Présentation des Cd (outils pédagogiques supports à la pratique)
  - o « L'athlétisme à l'école primaire »
  - o « Jeux athlétiques »
  - o « Kids Athlétiques » ...
  - o et « Planète Athlé Jeunes »

### **Certification différée (quelques temps après la formation – 2 sessions annuelles)**

Il s'agit des conditions nécessaires pour obtenir son diplôme :

- Etre licencié à la FFA
- Avoir suivi la totalité de la formation ou avoir été allégé de celle-ci (RE, équivalence)
- Avoir satisfait aux évaluations suivantes :
  - o Note de dossier d'activité en club. Ce dernier doit être constitué après la session de formation et avoir été vu par un membre de l'équipe de formation avant l'épreuve écrite
  - o Epreuve écrite comprenant un qcm + une question liée à l'activité en club
  - o Epreuve pédagogique

**Inscription** : Il suffit de remplir la fiche de candidature mise à disposition par votre ligue et la renvoyer avant la date limite à votre CTS.

# ENTRAÎNEUR 1<sup>er</sup> degré

## Option - de 16 ans



**Objectif :** Etre capable d'encadrer, dès la fin de la formation, la pratique des jeunes débutants.

**Public concerné :** les catégories Benjamins et Minimes.

**Compétences développées :** faire découvrir progressivement les différentes spécialités de l'athlétisme et commencer à développer de manière harmonieuse les capacités physiques exploitables / entraînaibles à cet âge.

**Profil souhaitable :** il faut avoir envie de s'occuper de pré-ados, ados et se sentir capable d'animer un groupe souvent assez hétérogène, tant par leur motivation que par leur niveau moteur et physique.

**Conditions d'entrée en formation :**

- avoir 18 ans révolus lors de l'entrée en formation.
- avoir un casier judiciaire vierge.
- toute demande en formation doit être accompagnée, obligatoirement d'une attestation du Président du Club, certifiant le niveau encadré en club par le candidat.
- avoir suivi le module de l'ABC

**Durée de la formation :** 40 h

**Date, lieu et coût de cette formation :** Organisation régionale et donc renseignement sur le site de votre ligue ou contacter votre CTS

**Contenu de la formation :**

- Compétitions
  - le programme fédéral de compétitions et registre des épreuves
  - la philosophie fédérale
  - la réglementation utile pour l'entraîneur
  - la 1<sup>ère</sup> compétition et gestion de compétition

- Découverte des gestes athlétiques
  - Marcher
  - Courir
  - Sauter
  - Lancer
  - Epreuves multiples / Epreuves combinées
 En parallèle sont abordées les notions de sécurité et d'observation
  
- Organiser son activité et animer sa structure
  - Animer un groupe de Benjamins / Minimes
  - Profil de l'entraîneur
  - La séance
  - Les périodes de la saison et la programmation type
  - La santé de nos jeunes (sécurité, prévention de l'intégrité des jeunes)
  
- Divers
  - Tables rondes
  - Présentation du Cd « L'Athlétisme à l'Ecole » et « Planète Athlé jeunes »

**Certification différée (quelques temps après la formation – 2 sessions annuelles)**

Il s'agit des conditions nécessaires pour obtenir son diplôme :

- Etre licencié à la FFA
- Avoir suivi la totalité de la formation ou avoir été allégé de celle-ci (Reconnaissance d'Expériences, équivalence)
- Avoir satisfait aux évaluations suivantes :
  - Note de dossier d'activité en club. Ce dernier doit être constitué après la session de formation et avoir été vu par un membre de l'équipe de formation avant l'épreuve écrite
  - Epreuve écrite comprenant un qcm + une question liée à l'activité en club
  - Epreuve pédagogique

**Inscription** : Il suffit de remplir la fiche de candidature mise à disposition par votre ligue et la renvoyer avant la date limite à votre CTS.

## ENTRAÎNEUR 2<sup>e</sup> degré

### Option - de 12 ans et - de 16 ans



**Objectif :** Etre capable de comprendre, d'adapter et d'effectuer des choix de pratique dans le cadre du développement moteur et social des jeunes des Ecoles d'athlétisme et des jeunes débutants Benjamins/Minimes.

**Public concerné :** des catégories Eveil athlétique à Minimes (+ débutants).

**Compétences développées :** Donner les différents éléments susceptibles d'aider l'entraîneur à pouvoir faire évoluer sa pratique, d'être capable de réaliser soi-même ses choix. Il s'agira de pouvoir adapter la pratique en fonction des jeunes touchés afin qu'ils passent progressivement d'une motricité habituelle à une motricité athlétique à finalité culturelle.

**Profil souhaitable :** il faut avoir envie de s'occuper des jeunes enfants et/ou des pré-ados, Il faut se sentir capable d'animer un groupe hétérogène et avoir envie de participer activement, voire de vouloir gérer le projet de son école d'athlétisme et/ou de son groupe pluridisciplinaire.

**Conditions d'entrée en formation :** pour accéder à ce niveau de diplôme d'entraîneur, il faut :

- avoir 18 ans révolus lors de l'entrée en formation.
- avoir un casier judiciaire vierge.
- toute demande en formation doit être accompagnée, obligatoirement d'une attestation du Président du Club, certifiant le niveau encadré en club par le candidat.
- être en possession du diplôme d'Entraîneur Formateur 1<sup>er</sup> degré option - de 12 ans ou - de 16 ans.

**Durée de la formation :** 40 h

**Date, lieu et coût de cette formation :** Organisation fédérale décentralisée et donc renseignement sur le site de la FFA ou celui de votre ligue ou contacter votre CTS.

### **Contenu de la formation :**

- Développement général de l'enfant de 7 à 16 ans
    - Evolution des apprentissages de 7 à 15 ans
    - Observation des évolutions physiques et psychologiques du pratiquant de 7 à 15 ans
  - Les courses, les concours, les épreuves combinées et épreuves multiples
    - Composantes mécaniques
    - Composantes physiologiques
    - Situations pratiques
- En parallèle sont abordées les notions de sécurité et d'observation
- Les compétitions
    - Choisir le type de compétition fédérale selon le profil du groupe / du club
    - La préparation d'une équipe (en amont du jour J)
  - Animer la structure au-delà de l'entraînement
    - Orientation, détection, évaluation (Prospecter, former, poursuivre ou passer la main)
    - Les animations autour de la vie du club
  - Organiser l'entraînement autour des objectifs
    - Enchaînement des séances
    - Principes d'entraînement
    - Orienter les axes de travail selon l'âge et la motivation
  - Environnement Fédéral (soirées)
    - Données utiles à l'épreuve du BEES 1

### **Certification différée (quelques temps après la formation – 2 sessions annuelles)**

- Etre licencié à la FFA
- Avoir suivi la totalité de la formation ou avoir été allégé de celle-ci (Reconnaissance d'Expériences, équivalence)
- Avoir satisfait aux évaluations suivantes :
  - o Epreuve écrite comprenant une question générale liée à l'activité en club + une question liée à la particularité des - de 12 ans et/ou - de 16 ans.
  - o Note de dossier d'activité en club. Ce dernier doit être constitué après la session de formation et avoir été vu par un membre de l'équipe de formation avant la visite en club.
  - o Note de visite en club comprenant une partie sur le terrain (présentation d'une séance) et d'une partie d'échanges sur la séance et le dossier.

**Inscription :** Il suffit de remplir la fiche de candidature mise à disposition par votre ligue et la renvoyer avant la date limite à votre CTS.

## ENTRAÎNEUR 3<sup>e</sup> degré

### Option - de 12 ans et - de 16 ans



Deux possibilités sont offertes pour accéder à ce niveau de diplôme :

- soit formaliser le niveau d'expertise atteint
- soit accéder à la mission de transmission et de formateur

#### Objectifs :

Ils sont donc de 2 ordres :

- Soit être capable de concevoir ou de créer ses propres outils en vue de répondre aux besoins de nos jeunes.
- Soit être capable de transmettre son expérience dans le cadre de la formation fédérale (initiale ou continue).

#### Public concerné :

- Soit les catégories d'Eveil Athlétique à Minimes.
- Soit des entraîneurs en formation.

#### Compétences développées :

- Soit un travail de recherches personnelles et accompagnées qui permettra de parfaire ses connaissances. Ces dernières toucheront un domaine de l'entraînement et auront dû être acceptées en amont. Un effort de formalisation devra être effectué.
- Soit un travail sur les techniques de transmission en formation, ainsi que le travail sur les outils de présentation.

#### Profil souhaitable :

- Soit il faut avoir un projet à présenter et démontrer un excellent niveau d'expertise.
- Soit il faut démontrer son intérêt et ses qualités pour la transmission de son expertise.

**Conditions d'entrée en formation** : pour accéder à ce niveau diplôme d'entraîneur, il faut :

- avoir un casier judiciaire vierge.
- être en possession de son diplôme 2<sup>ème</sup> degré depuis au moins 2 ans
- justifier d'une antériorité de résultats soit dans le domaine de l'animation et de la formation des jeunes : avoir démontré que sa structure forme et anime les catégories EA/PO ou BE/MI (taux de renouvellement des licences, organisation d'évènements en accord avec la politique fédérale...)
- s'accompagner d'un dossier de présentation du sujet du candidat

Cette demande devra être transmise à :

- Gérard Cambreling pour les - de 12 ans
- Jean Paul Bourdon pour les - de 16 ans

**Durée de la formation** : sur une année au moins

**Date, lieu et coût de cette formation** : Organisation fédérale et donc renseignement sur le site de la FFA ou celui de votre ligue ou contacter votre CTS.

**Forme de la formation** :

- Soit une session de formateur de formateurs débouchant sur une formation fédérale.
- Soit un travail personnel et accompagné débouchant sur la présentation d'un document.

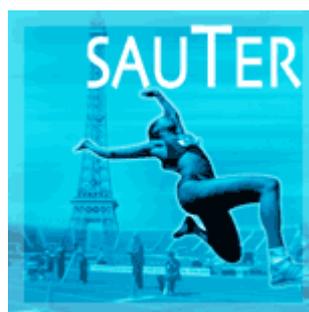
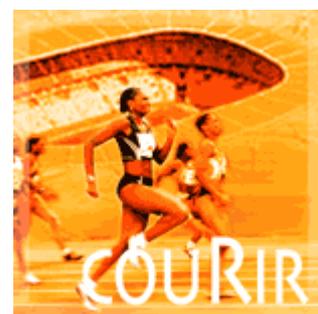
**Certification**

- Etre licencié à la FFA
- Avoir satisfait aux évaluations suivantes :
  - o Formateur
    - passer une épreuve écrite
    - note de présentation fictive lors de la formation
    - note de présentation en situation réelle de formation
  - o Entraîneur expert
    - week-end d'échanges et de communications (type Assises départementales ou régionales des jeunes)
    - encadrement / montage d'une action « jeunes » (type stage départemental, événements...)
    - dossier / production

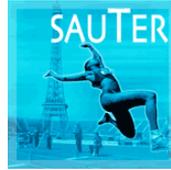
**Inscription** : Il suffit de remplir la fiche de candidature mise à disposition par votre ligue et la renvoyer avant la date limite à votre CTS.

marcher  
courir  
sauter  
lancer

# ENTRAINEURS SPECIALISES



## ENTRAÎNEUR 1<sup>er</sup> degré Option « Famille »



**Objectif :** Etre capable d'encadrer, dès la fin de la formation, la pratique des athlètes spécialisés dans une des familles de l'athlétisme.

**Public concerné :** à partir de la catégorie Cadets et pour des athlètes s'entraînant au moins 3 fois / semaine.

**Compétences développées :** donner les éléments permettant de faire progresser la performance des athlètes en optimisant leur préparation technique, physique et mentale.

**Profil souhaitable :** il faut être capable de s'investir suffisamment, en temps et personnellement, afin de faire progresser des athlètes d'âges divers (de Cadets à Vétérans), de niveaux et de motivations hétérogènes dans le cadre d'un club d'athlétisme.

Cela pourra se faire dans les familles suivantes de l'athlétisme :

- Sprint / Haies
- Demi-fond / Marche
- Hors stade
- Sauts
- Lancers
- Epreuves Combinées

**Conditions d'entrée en formation :** pour accéder à ce niveau de diplôme d'entraîneur, il faut :

- avoir 18 ans révolus lors de l'entrée en formation.
- avoir un casier judiciaire vierge.
- toute demande en formation doit être accompagnée, obligatoirement d'une attestation du Président du Club, certifiant le niveau encadré en club par le candidat.
- avoir suivi le module de l'ABC

**Durée de la formation :** 40 h

**Date, lieu et coût de cette formation :** Organisation régionale et donc renseignement sur le site de votre ligue ou contacter votre CTS

### **Contenu de la formation :**

#### Module d'Accueil

- Prise en main
  - Accueil et installation des stagiaires
  - Ouverture officielle de la session de formation
  - Présentation du programme et informations administratives et logistiques
  - Présentation des stagiaires et des intervenants
  
- Philosophie de la formation :
  - Situation de départ : nous avons à faire à des athlètes orientés qui savent globalement Marcher, Courir, Sauter, Lancer et pratiquer des Epreuves Combinées. Resituer cela dans le contexte du plan de carrière.
  - Objectif : Entraîner des athlètes pour qu'ils puissent se réaliser au travers de la performance athlétique, à raison d'au moins 3 séances / semaine. Que chacun atteigne son meilleur niveau.

#### Module Tronc commun 1

- Compétition (généralités)
  - Introduction

Attention, aucun contenu scientifique ne permet à un entraîneur de faire gagner un entraîné, et cette absence de garantie correspond bien à l'incertitude structurelle de la compétition qui n'est pas une situation pédagogique ou commerciale où tout le monde peut apprendre, où tout se vend en y mettant le prix.
  - Présentation du programme fédéral de compétitions
    - Individuelles / collectives
    - Meetings / championnats
    - Ouvertes / minima
    - Périodes de l'année
  - Gestion des compétitions
    - Avant
    - Pendant
    - Après
    - 1<sup>re</sup> compétition
  - Intérêts pour l'entraîneur de connaître les règlements
    - Pour lui-même
    - Pour ses athlètes
    - Pour les bonnes relations avec le jury

- Se préparer
  - o D'un point de vue Technique
  - o D'un point de vue Physique
  - o D'un point de vue Psychologique
  - o Rester en bonne santé
- Organiser cette préparation
  - o Pour progresser avec 3 à 4 entraînements / semaine, avec double périodisation
  - o Pour constituer une séance
  - o Comment intervenir face aux athlètes

### Module « Option »

- Présentation (programme, intervenant)
- Compétitions (liée à l'option)
  - o Registre des épreuves
  - o Aspects réglementaires de ces épreuves
  - o Ordre de grandeur des niveaux de pratique, des minima...
  - o Précisions spécifiques sur la gestion des épreuves
- Perfectionnement technique
  - o Introduction théorique
  - o Pratique des spécialités
  - o Travaux dirigés sur les spécialités
  - o Complément théorique

Ne pas oublier :

  - o de parler et d'utiliser l'observation (avec l'œil), le traitement de celle-ci et la proposition de correction (mode utilisé..)
  - o de stipuler ce qui est spécifique ou multiforme
- Développement des qualités physiques
  - o Introduction théorique
  - o Pratique des spécialités (présentation précisant l'importance de ces qualités en %)
  - o Travaux dirigés sur les spécialités
  - o Complément théorique

Ne pas omettre de préciser ce qui est général ou multiforme
- Aspects psychiques
- Organisation de l'entraînement

- pour chaque spécialité pour 3 à 4 x / semaine (programme type)
- constitution d'une séance

## Module Tronc commun 2

- Santé des athlètes
  - Prévention des blessures
  - Suivi médical
  - Dopage
  - Premiers secours
  - Sécurité (courses, sauts, lancers sur les stades et en dehors)
  
- Rôle de l'entraîneur au sein du club
  - Aspects réglementaires
  - La vie du club
  
- Etre entraîneur
  - Se former tout au long de sa carrière (formation initiale, formation continue)
  - Statut, compétence, niveau de formation, investissement
  - Relations humaines et gestion d'un groupe
  - Prospector, former, poursuivre ou passer la main

Utiliser le groupe de parole, restituer et compléter / synthétiser.

### **Certification différée (quelques temps après la formation - 2 sessions annuelles)**

- Etre licencié à la FFA
- Avoir suivi la totalité de la formation ou avoir été allégé de celle-ci (Reconnaissance d'Expériences, équivalence)
- Avoir satisfait aux évaluations suivantes :
  - Note de dossier d'activité en club. Ce dernier doit être constitué après la session de formation et avoir été vu par un membre de l'équipe de formation avant l'épreuve écrite
  - Epreuve écrite comprenant un qcm + une question liée à l'activité en club
  - Epreuve pédagogique

**Inscription** : Il suffit de remplir la fiche de candidature mise à disposition par votre ligue et la renvoyer avant la date limite à votre CTS.

## ENTRAÎNEUR SPECIALISE 2<sup>e</sup> degré Option « Famille »



**Objectif** : Etre capable de comprendre, d'adapter et d'effectuer des choix dans le cadre de la préparation des athlètes spécialisés pour la compétition.

**Public concerné** : à partir de la catégorie Cadets et pour des athlètes s'entraînant au moins 3 fois / semaine.

**Compétences développées** : donner les différents éléments susceptibles d'aider l'entraîneur à pouvoir faire évoluer la préparation des athlètes dont il a la charge, d'être capable de réaliser soi-même ses choix et de pouvoir adapter les situations d'entraînements.

**Profil souhaitable** : il faut être capable de s'investir suffisamment, en temps et personnellement, afin de faire progresser des athlètes d'âges divers (de Cadets à Vétérans), de niveaux et de motivations hétérogènes dans le cadre d'un club d'athlétisme. Il faudra pouvoir organiser le projet performance des athlètes, ou du moins y participer.

Cela pourra se faire dans les familles suivantes de l'athlétisme :

- Sprint / Haies
- Demi fond / Marche
- Hors stade
- Sauts
- Lancers
- Epreuves Combinées

**Conditions d'entrée en formation** : pour accéder à ce niveau de diplôme d'entraîneur, il faut :

- avoir 18 ans révolus lors de l'entrée en formation.
- avoir un casier judiciaire vierge.
- toute demande en formation doit être accompagnée, obligatoirement d'une attestation du Président du Club, certifiant le niveau encadré en club par le candidat.
- être en possession du diplôme d'Entraîneur Spécialisé 1<sup>er</sup> degré.

**Durée de la formation** : 40 h

**Date, lieu et coût de cette formation :** Organisation fédérale et donc renseignement sur le site de la FFA ou de votre ligue ou contacter votre CTS

**Contenu de la formation :**

Module d'Accueil

- Prise en main
  - o Accueil et installation des stagiaires
  - o Ouverture officielle de la session de formation
  - o Présentation du programme et informations administratives et logistiques
  - o Présentation des stagiaires et des intervenants
  
- Philosophie de la formation :
  - o Situation de départ : nous avons à faire à des athlètes qui s'entraînent. Resituer cela dans le contexte du plan de carrière.
  - o Objectif : Optimiser l'entraînement en acquérant des connaissances.

Module Tronc commun 1

- Compétition
  - o Rappel
  - o Présentation et gestion de ce qu'est une compétition avec une chambre d'appel
    - Avant
    - Pendant
    - Après
    - 1<sup>re</sup> compétition
  - o Problèmes rencontrés sous forme de « groupes de parole » (restitution et échanges ultérieurs, dans les spécialités)
  
- Se préparer
  - o D'un point de vue Technique (très rapidement)
  - o D'un point de vue Physique (théorie)
    - Développement de la Force
    - Développement de la Souplesse
    - Développement de la Vitesse
    - Développement de l'Endurance
    - Développement de la Coordination
  - o D'un point de vue Psychologique (entraînement / compétition)

- Rester en bonne santé
  - Suivi médical approprié
  - Suivi biologique
  - Dopage
  - Hygiène de vie
  - Nutrition
- Organiser cette préparation
  - Bases de la programmation de l'entraînement

### Module « Option »

- Présentation (programme, intervenant)
- Compétition
  - Restitution des problèmes soulevés et tentative de réponses
- Perfectionnement technique
  - Rappel
  - Traitement des problèmes persistants suite aux retours faits grâce à un questionnaire ou un « groupe de parole ».
  - Perfectionnement de l'observation grâce à la vidéo.
- Développement des qualités physiques
  - Traitement de quelques particularités
- Aspects psychiques
  - Commentaires spécifiques
- Programmation de l'entraînement
  - Travaux pratiques sur des sujets différents (spécialités, catégories, plan annuel, préparation finale, stage de 7 à 15 jours permettant d'aborder le biquotidien...)
  - Complément théorique

### Module Tronc commun 2

- Etre entraîneur
  - Se former tout au long de sa carrière (formation initiale, formation continue)
  - Statut, compétence, niveau de formation, investissement
  - Relations humaines et gestion d'un groupe
  - Prospecter, détecter, former, poursuivre ou passer la main

Utiliser le « groupe de parole », restituer et compléter / synthétiser.

- Précision évaluation
- Bilan et évaluation de la formation

**Certification différée (quelques temps après la formation - 2 sessions annuelles)**

- Etre licencié à la FFA
- Avoir suivi la totalité de la formation ou avoir été allégé de celle-ci (Reconnaissance d'Expériences, équivalence)
- Avoir satisfait aux évaluations suivantes :
  - o Epreuve écrite comprenant une question générale liée à l'activité en club + une question liée à la particularité de votre famille d'option.
  - o Note de dossier d'activité en club. Ce dernier doit être constitué après la session de formation et avoir été vu par un membre de l'équipe de formation avant la visite en club
  - o Note de visite en club comprenant une partie sur le terrain (présentation d'une séance) et d'une partie d'échanges sur la séance et le dossier.

**Inscription** : Il suffit de remplir la fiche de candidature mise à disposition par votre ligue et la renvoyer avant la date limite à votre CTS.

## ENTRAÎNEUR 3<sup>e</sup> degré Option « Famille »



Deux possibilités sont offertes pour accéder à ce niveau de diplôme :

- soit pour formaliser le niveau d'expertise atteint
- soit pour accéder à la mission de transmission et de formateur

### Objectifs :

Ils sont donc de 2 ordres :

- Soit être capable de concevoir ou de créer ses propres outils en vue de répondre aux besoins de nos athlètes.
- Soit être capable de transmettre son expérience dans le cadre de la formation fédérale (initiale ou continue).

### Public concerné :

- Soit les catégories à partir de Cadets.
- Soit des entraîneurs en formation.

### Compétences développées :

- Soit un travail de recherches personnelles et accompagnées qui permettra de parfaire ses connaissances dans un domaine choisi et accepté en amont. Un effort de formalisation devra être effectué.
- Soit un travail sur les techniques de transmission en formation, ainsi que le travail sur les outils de présentation.

### Profil souhaitable :

- Soit il faut avoir un projet à présenter et démontrer un excellent niveau d'expertise.
- Soit il faut démontrer son intérêt et ses qualités pour la transmission de son expertise.

**Conditions d'entrée en formation :** pour accéder à ce niveau de diplôme d'entraîneur, il faut :

- être en possession du diplôme d'Entraîneur 2<sup>ème</sup> degré option « Famille », depuis au moins 2 ans.
- avoir un casier judiciaire vierge.
- justifier d'une antériorité de résultats dans le domaine de l'entraînement : avoir eu plusieurs qualifiés aux CF et avoir eu au moins 2 internationaux

- s'accompagner d'un dossier de présentation du sujet du candidat

Cette demande devra être transmise à :

- André Olive pour Sprint/Haies
- Patrice Binelli pour le Demi-fond/Marche, profil  $\frac{1}{2}$  fond
- Pascal Chirat pour le Demi-fond/Marche, profil Marche
- Danielle Desmier pour les Sauts
- Stéphane Burczynski pour les Lancers
- Stéphanie Faivre pour les Epreuves Combinées
- Frederic Taillard pour le Hors Stade

**Durée de la formation** : sur une année au moins

**Date, lieu et coût de cette formation** : Organisation fédérale et donc renseignement sur le site de la FFA ou celui de votre ligue ou contacter votre CTS.

**Forme de la formation** :

- Soit une session de formateur de formateurs débouchant sur une formation fédérale.
- Soit un travail personnel et accompagné débouchant sur la présentation d'un document.

**Certification**

- Etre licencié à la FFA
- Avoir satisfait aux évaluations suivantes :
  - o Formateur
    - passer une épreuve écrite
    - note de présentation fictive lors de la formation
    - note de présentation en situation réelle de formation
  - o Entraîneur expert
    - week-end d'échanges et de communications (type Assises de spécialité, ou un colloque)
    - encadrement d'une action nationale (type stage national...)
    - dossier / production

**Inscription** : Il suffit de remplir la fiche de candidature mise à disposition par votre ligue et la renvoyer avant la date limite à votre CTS.

# COACH



## Athlé Santé

PARTENAIRE DE VOTRE FORME

# COACH ATHLE SANTE



## COACH ATHLE SANTE



Face à une demande de plus en plus importante de personnes qui voulaient avoir une pratique de loisir dans nos clubs, et face au constat que dans toute démarche de santé on évoque la pratique de la marche et de la course à pieds ; la Fédération Française d'Athlétisme a décidé de mettre en place une formation qui répond à ces attentes.

**Objectif :** Etre capable d'encadrer de l'accompagnement running, de la remise en forme, de la condition physique et de la marche nordique avec un public loisir.

**Public concerné :** les licenciés Athlé Santé

**Compétences développées :** savoir adapter nos contenus athlétiques au grand public qui souhaite avoir une pratique de loisir et d'entretien de la forme.

**Profil souhaitable :**

- Un **animateur** qui est capable :
  - d'impulser une dynamique dans un groupe
  - de fidéliser des pratiquants en travaillant sur la convivialité et le suivi personnalisé.
  
- Un **technicien** qui possède :
  - des connaissances sur l'entraînement, l'énergétique et la programmation
  - un vécu de sportif et des expériences dans l'encadrement
  - une condition physique lui permettant de faire une démonstration et d'accompagner son groupe.
  
- Un **vendeur** qui est capable de :
  - vendre son activité.
  - faire une étude de son environnement pour proposer des activités en accord avec les besoins existants.
  - faire évoluer son offre.

**Conditions d'entrée en formation :** être titulaire du Brevet d'Etat ou d'une licence STAPS (entraînement de préférence).

**Durée de la formation :** 120 h

**Date, lieu et coût de cette formation :** pour 2007 elle aura lieu en octobre et en novembre (en deux parties) pour 2008 il faudra regarder sur le site fédéral.

**Contenu de la formation :**

- Démarche commerciale
  - o Savoir se présenter et présenter son concept
  - o Travail autour du prix de la cotisation, des formules à proposer.
  - o Savoir vendre son offre à une collectivité, un comité d'entreprise...
  - o Etablir une démarche commerciale.
- Etude de marché
  - o Savoir faire une étude de l'environnement de son club pour choisir des objectifs adaptés.
- Marketing
  - o Les partenaires et la recherche de partenaires.
  - o Organiser un événement Athlé Santé.
- Communication
  - o Savoir monter un plan de communication.
  - o Savoir faire un flyer.
  - o Utiliser la PQR et réaliser un communiqué de presse.
- Contenus santé
  - o Connaître les spécificités de l'encadrement des personnes souffrant de pathologies légères (diabète, asthme....)
  - o Savoir encadrer des personnes en surpoids
  - o Savoir encadrer des seniors.
- Hors Stade, accompagnement running
  - o Connaître les spécificités de l'encadrement d'un public loisir qui recherche un bénéfice forme.
  - o Assimiler les contenus du Hors Stade 1.
- Condition physique
  - o Savoir adapter notre culture PPG à un public loisir.
  - o Savoir varier les contenus pour pouvoir diversifier le matériel utilisé.

- Marche nordique
  - o Connaître l'activité.
  - o Savoir encadrer.

### Certification

- Avoir suivi la totalité de la formation.
- Avoir satisfait aux évaluations :
  - o Ecrites
  - o Dossier projet (étude d'environnement)
  - o Orales

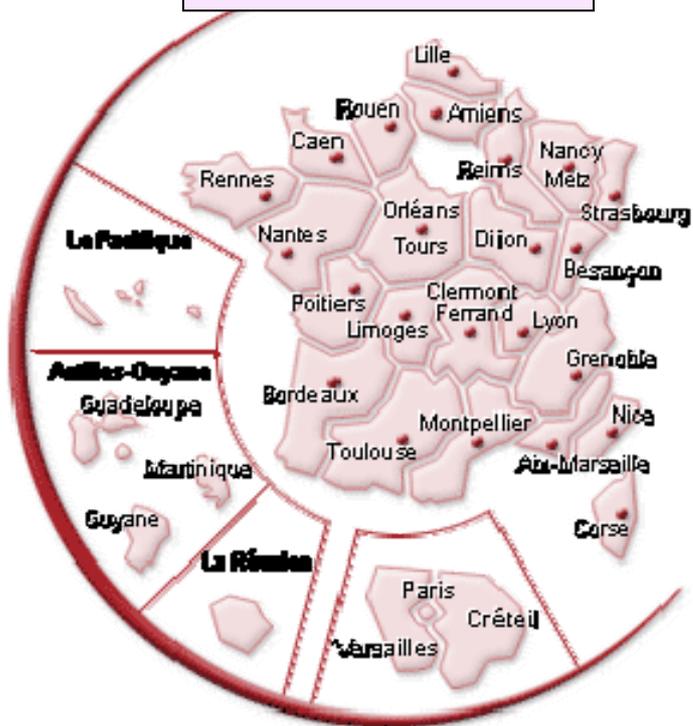
**Inscription** : Tous les formulaires et les modalités sont en ligne sur le site de la fédération.



marcher  
courir  
sauter  
lancer

# FORMATION CONTINUE

Sur l'ensemble du territoire Français



Echanger - Partager



Depuis la fin du siècle dernier et encore plus à l'entrée de notre 21<sup>e</sup> siècle, on sait très bien qu'il ne suffit plus en effet que chaque entraîneur accumule au début de son cursus un stock de connaissances, où il pourrait ensuite puiser indéfiniment. Il faut surtout qu'il soit en mesure de saisir et d'exploiter d'un bout à l'autre de son investissement sur le terrain toutes les occasions de mettre à jour, d'approfondir et d'enrichir cette connaissance première et de s'adapter à l'évolution de nos athlètes changeants.

Dans ce but la FFA, comprenant la DTN et ses organes déconcentrés que sont les ligues, a établi de réels espaces d'échanges :

- Colloques à thèmes spécifiques et/ou transversaux  
Un système connu et reconnu qui a fait ses preuves. Retrouver la liste de ces derniers sur le site de la FFA ou de votre ligue.
- Accompagnement et tutorat  
Sans doute le meilleur système, mais aussi le plus délicat à mettre en place, car très personnalisé et assez coûteux en temps. Il s'agit d'un véritable tutorat effectué auprès d'un entraîneur reconnu issu d'un pôle ou d'un groupe d'entraînement. Pour cela il vous faut contacter votre CTS et élaborer avec lui un programme personnalisé.
- Participation active à des regroupements et encadrements de stages d'athlètes. Des situations qui existent déjà mais qui n'étaient pas forcément bien formalisées :
  - o membre actif d'une équipe technique régionale (de suivi d'athlètes, de formation, de développement)
  - o présence active, voire participation à des regroupements d'athlètes sur invitation

Bien sûr, il vous reste aussi la consultation régulière des outils mis à votre disposition comme :

- les ouvrages ou CD ou DVD réalisés par la FFA
- les ouvrages ou CD ou DVD réalisés par des collègues entraîneurs ou des professionnels
- les comptes rendus de colloques
- la lettre des entraîneurs éditée par la DTN
- la revue de l'AEFA et ses diverses productions

Pour finir, la plus riche des banques de données reste l'entraînement régulier de nos athlètes.

« Ce que l'on sait le mieux, c'est ce que l'on a deviné »

## Important

**LA PROROGATION DES DIPLOMES** : 2008 constitue la première année butoir pour la mise en œuvre des prorogations de nos diplômes fédéraux.

Qu'est-ce que cela veut dire ?

Tous les licenciés possédant un diplôme de Dirigeant, d'Entraîneur ou d'Officiel conservent leur(s) diplôme(s). Mais ces derniers ne seront reconnus valides par la FFA que s'ils sont assortis de deux actions de formation continue en 4 ans.

Pour les entraîneurs, voilà les actions possibles :

**Colloque** : Avoir suivi un colloque

**Action dans l'ETR** : Encadrer, participer aux animations et actions de l'ETR

**Encadrement Stage** : Encadrer un regroupement d'athlètes

**Organisation événement** : Type Kids' athletics

**Formation sur Pôle** : Assister à 2 séances sur un pôle avec ses athlètes

**Publication** : Ecrire un article, et le soumettre à la publication de sa ligue

**Recyclage Formation Initiale** : Assister à une partie, un module de la formation initiale lié à son niveau de diplôme

**Présence aux suivis régionaux avec leurs athlètes** : Accompagner et assister aux regroupements proposés aux athlètes de son groupe

**Présence aux assises des entraîneurs** : Pour les ligues qui en organisent, la présence peut proroger un diplôme

**LA CARTE DE COMPETENCE** : La validité de votre diplôme ou de vos diplômes vous permet de recevoir une carte de compétence. A ce jour, seule la carte nationale a été délivrée. Durant la saison 2007-2008, la première version des cartes régionales devrait arriver à leurs destinataires.

**LA CERTIFICATION ET LA LABELLISATION** : seuls les diplômes prorogés seront comptabilisés pour l'établissement des prochaines Certification et Labellisation de votre club.



# DIPLOMES JEUNESSE ET SPORTS

BREVET  
D'ETAT  
1° athlétisme

BREVET  
D'ETAT  
3° athlétisme

BREVET  
D'ETAT  
2° athlétisme

BP JEPS  
APT  
Athlétisme



# LES DIPLÔMES JEUNESSE ET SPORTS

## LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La F.F.A. possède ses propres diplômes d'encadrement. Ce sont des diplômes fédéraux.

Ceux-ci reconnaissent l'aptitude à encadrer BENEVOLEMENT la pratique de l'athlétisme.

La loi sur le sport du 16 juillet 1984 fixe le principe de base de l'activité rémunérée : seuls les diplômes d'Etat autorisent l'encadrement d'un sport contre rémunération.

Il faut alors être en possession du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif (BEES) ou d'un Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport avec un Certificat de Spécialisation Activités Athlétiques.

De plus, il faut être titulaire d'une carte professionnelle délivrée par les services déconcentrés du Ministère chargé des Sports, comme la DRJS ou la DDJS du lieu d'exercice.

**Important** : La rénovation des diplômes Jeunesse et Sports engagée ces dernières années, même si elle a été ralentie à cause des élections, poursuit ou va poursuivre son chemin. La FFA est en pleine réflexion sur les choix qui vont être faits dans les prochains mois. A ce jour la seule chose que nous pouvons faire, c'est de conseiller à ceux qui sont en position de pouvoir passer leur BE, de le faire dès à présent.

### **LE BEES**

Le Brevet d'Etat d'Educateur Sportif est un diplôme délivré par le Ministère chargé des Sports. Il permet l'enseignement professionnel rémunéré des disciplines sportives.

Il comporte 3 degrés et atteste de l'aptitude et de la qualification de son titulaire à enseigner dans l'option choisie sous toutes ses formes, notamment **d'accompagnement, d'animation, d'initiation et d'entraînement.**

Il confère en outre à son titulaire :

- pour le **1<sup>er</sup> degré** : la qualification nécessaire à l'organisation et à la promotion des activités physiques **dans une option sportive**.
- pour le **2<sup>e</sup> degré** : la qualification nécessaire au **perfectionnement technique, à l'entraînement, et à la formation des cadres** dans une option sportive ainsi qu'une qualification approfondie **en gestion et promotion** de l'activité.
- pour le **3<sup>e</sup> degré** : la qualification nécessaire à **l'expertise et à la recherche**.

## LA FORMATION

Le BEES est composé de la manière suivante :

- une formation commune qui constitue essentiellement la partie théorique du BEES, il s'agit du « **tronc commun** ».
- une formation spécialisée, théorique et pratique, dans une discipline sportive, c'est la formation dite « **spécifique** ».

Il est possible d'obtenir le BEES à partir de différents modes de validation :

- **l'examen traditionnel**, le candidat suit une préparation « traditionnelle » et se présente aux différents examens du diplôme visé.
- **la formation de type modulaire** : après avoir satisfait à des épreuves de sélection et à un examen de préformation, le candidat obtient un « livret de formation », qui lui confère le statut d'éducateur sportif stagiaire. Un examen final valide la formation une fois que le candidat a suivi avec succès les différentes unités de formation qui constituent le BEES concerné.
- **la formation en contrôle continu des connaissances**, après des épreuves de sélection, le candidat est évalué durant toute la durée de sa formation ; il n'y a donc pas d'examen final.
- **modalités particulières de validation** pour le BEES dans la mesure où les sportifs de haut niveau sont ou ont été inscrits sur les listes de haut niveau du Ministère chargé des Sports.
- **par le dispositif de la Validation des Acquis d'Expérience (VAE)**.

## **LE BP JEPS et Certificat de spécialisation Activités Athlétiques**

### Qu'est ce que le BPJEPS APT ?

Dans le cadre de la réforme des diplômes du Ministère chargé Sports, l'ancien Brevet d'Etat d'Educateur Sportif (BEES) option Activités Physiques pour Tous (BEES APT) à été remplacé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, par le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) avec une nouvelle philosophie de formation adaptée aux possibilités d'emploi. Dans ce sens, ce diplôme se situe au niveau IV de la nomenclature ministérielle (comme le BEES 1<sup>er</sup> degré actuel).

### Qu'est ce que le Certificat de Spécialisation « Activités Athlétiques » ?

La Fédération Française d'Athlétisme n'ayant pas obtenu la mise en place d'un Brevet Professionnel Athlétisme, s'est vue proposer un Certificat de Spécialisation (CS) « Activités Athlétiques » qui est une compétence supplémentaire que peuvent venir chercher les titulaires d'un BPJEPS APT.

L'Objectif est de former des Animateurs d'Activités Athlétiques

Les compétences « métier » :

L'Animateur d'activités athlétiques réalise de manière autonome des prestations de découverte, d'initiation et d'animation dans les disciplines de l'athlétisme

Il conduit des cycles d'apprentissage de l'athlétisme jusqu'au premier niveau de compétition en garantissant aux pratiquants les conditions optimales de sécurité

Il accompagne les publics, individuels ou en groupes, en tout lieu où se pratique l'athlétisme.

Il participe à la gestion et à la maintenance du matériel spécifique à l'athlétisme

Le BP est un véritable débouché professionnel pour nos filières animation et loisir. C'est là une véritable reconnaissance du travail fait par nos animateurs.

Le CS « Activités Athlétiques » se décompose en 3 Unités Capitalisables :

UC 11 : « Découverte des pratiques athlétiques »

UC 12 : « Initiation et découverte de l'athlétisme pour les jeunes »

UC 13 : « Initiation et apprentissage de l'athlétisme hors stade »

Si vous possédez déjà un BPJEPS APT, vous pourrez vous inscrire ultérieurement au **Certificat de Spécialisation « Activités Athlétiques »** afin d'acquérir une compétence supplémentaire et reconnue dans ce domaine.

Pour plus d'informations contactez Guillaume Geisler (CTS Pays de la Loire) :

[guillaume.geisler@athle.org](mailto:guillaume.geisler@athle.org)

## LE CALENDRIER DES BEES ATHLETISME

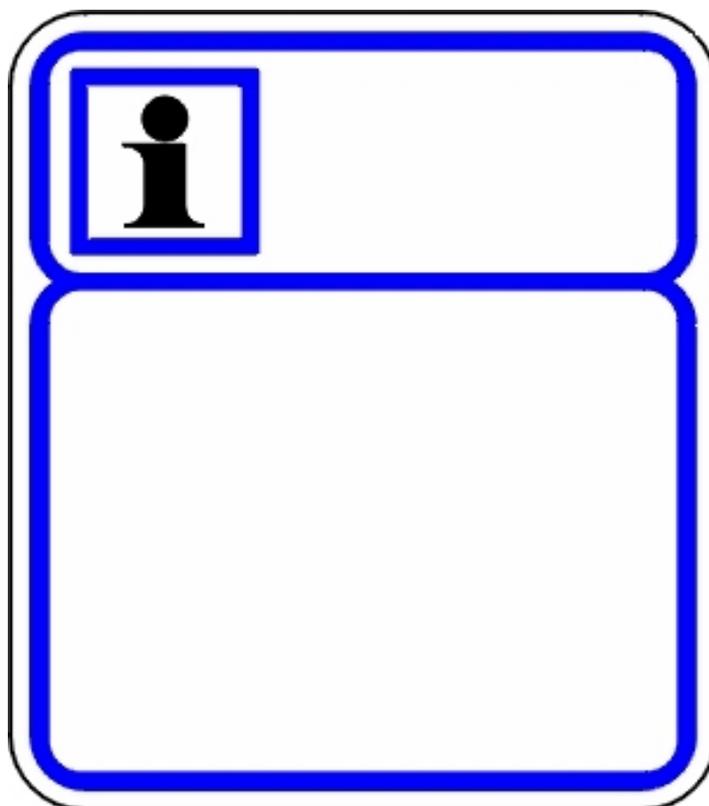
<b>Fin de l'Année civile 2007</b>				
03-05/09	CREPS Wattignies	CREPS Wattignies	03/07	CC BE1 - Epreuves de sélection
01-04/10	CREPS Chartres	DRJS Orléans	01/08	Examen spécifique 1 <sup>er</sup> degré
08-11/10	CREPS Boulouris	DRJS Nice	08/08	Examen spécifique 1 <sup>er</sup> degré
19-20/11	CREPS Toulouse	CREPS Toulouse	19/10	CC BE1 Athlète Haut Niveau Epreuves de sélection
26-30/11	CREPS Wattignies	DRJS Lille	26/09	Examen spécifique 2 <sup>ème</sup> degré
03-04/12	CREPS Toulouse	CREPS Toulouse	02/11	CC BE2 Athlète Haut Niveau Epreuves de sélection

<b>Année civile 2008</b>				
22-25/01	CREPS Montpellier	DRJS Montpellier	22/11	Examen spécifique 1 <sup>er</sup> degré
26-28/03	CREPS Houlgate	DRDJS Caen	26/01	Examen spécifique 1 <sup>er</sup> degré
08-09/04	CREPS Nancy	DRJS Nancy- Metz	08/02	Examen spécifique 1 <sup>er</sup> degré
14-17/10	CREPS Chartres	DRJS Orléans	14/08	Examen spécifique 1 <sup>er</sup> degré
01-04/12	CREPS Wattignies	DRJS Lille	01/10	Examen spécifique 2 <sup>e</sup> degré

### **Information session spéciale « Moniteur Fédéral »**

Dans l'attente de l'évolution des diplômes Jeunesse et Sports qui sera arrêté courant 2008, la FFA mettra en place une session spéciale « Moniteur Fédéral » pour les entraîneurs qui souhaiteraient se présenter à l'une des sessions d'examen du BEES 1<sup>er</sup> degré athlétisme, de mars et avril. Elle se déroulera à Reims, du 3 au 8 décembre 2007.

# INFORMATIONS DIVERSES



# EQUIVALENCES

Prise en compte des diplômes fédéraux anciens et actuels pour établir une équivalence avec les nouvelles appellations des Entraîneurs de la FFA.  
Ces équivalences seront faites automatiquement sur DEO.

Actuels	Anciens	Nouveaux
Animateur régional		- de 12 ans 1 <sup>er</sup> degré
Animateur fédéral		- de 12 ans / - de 16 ans 2 <sup>e</sup> degré
Moniteur régional	Entraîneur 1 <sup>er</sup> degré et MF (avant 95)	- de 16 ans 1 <sup>er</sup> degré
Moniteur fédéral		- de 12 / - de 16 ans 2 <sup>e</sup> degré
Moniteur fédéral HS niveau 2	Entraîneur 2 <sup>e</sup> degré	« Famille » 1 <sup>er</sup> degré (*)
Entraîneur fédéral HS niveau 3	Entraîneur 3 <sup>e</sup> degré	« Famille » 2 <sup>e</sup> degré (*)
EF expert - HS niveau 4		« Famille » 3 <sup>e</sup> degré (*)
HS niveau 1 (+ ?)		Santé Loisir

## Pour les enseignants EPS :

On pourra attribuer le diplôme d'Entraîneur 1<sup>er</sup> degré option - de 16 ans. Pour le 2<sup>e</sup> degré option - de 16 ans, ils pourront être allégés de la formation mais pas de la certification. Ci-après les conditions nécessaires :

- être licencié FFA
- être en activité d'entraîneur dans un club FFA (attestation du Président du club)
- être en poste depuis 4 ans (attestation de l'établissement)

Toute autre demande doit faire appel à la reconnaissance d'expériences.

Remarque : **les étudiants STAPS** ne bénéficient plus d'équivalence, étant donné la diminution conséquente des heures dispensées en athlétisme sans compter la disparité observée selon les universités. Faire appel à la reconnaissance d'expériences ou établir au cas par cas des conventions avec les UFR STAPS.

# MESURE TRANSITOIRE

Les titulaires de l'attestation de participation au stage de Base Commune pourront être dispensés du stage « ABC » et ce jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

## RECONNAISSANCE D'EXPERIENCES

Un nombre trop important de nos cadres n'a aucun diplôme, et donc, aucune reconnaissance de leurs compétences sur le terrain.

Il est dommageable que cette situation se perpétue, car cette carence de qualification officielle pose des problèmes à plusieurs niveaux :

- **la responsabilité** : en cas d'accident, c'est le club et donc son président, qui va se retrouver en première ligne au plan civil et au plan pénal,
- **la compétence reconnue** : il est évident qu'une personne possédant un diplôme sera mieux reconnue et amènera quelques avantages de reconnaissance (carte de compétence, certification du club...),
- **l'image et le statut de l'entraîneur** : dans la mise en place de la reconnaissance de la compétence « entraîneur » (DEO), comment pourrait-on accepter que certaines personnes se disent entraîneur sans en avoir le titre officiel ?

Soucieuse de ce problème, la FFA donne la possibilité d'une Reconnaissance de compétences aux entraîneurs de clubs, décidée lors du bureau fédéral du 17 avril 2002 et du bureau fédéral du 5 février 2003.

Ce dispositif, appelé **Reconnaissance d'expériences**, représente une action capitale pour l'image de notre sport et la structuration de nos clubs.

Ainsi, chaque entraîneur « sans diplôme », qui ne pourrait pas s'engager dans le cursus de formation traditionnel, doit, dès à présent compléter le dossier de **Reconnaissance d'expériences**.

La Commission Formations de la ligue, pour une demande d'un diplôme 1<sup>er</sup> degré ou de la D.T.N., pour un diplôme de 2<sup>ème</sup> degré étudiera ensuite chaque cas et proposera à chacun d'accéder à un diplôme avec des exigences aménagées par rapport au cursus classique.

## **Le dossier de Reconnaissance d'expériences**

Il est adressé au jury de l'examen du diplôme demandé après validation du Président du club ou du responsable de la structure et du Conseiller Technique Sportif responsable des formations de votre région.

Il comprend les éléments suivants :

- le CV (fiche type jointe)
- un texte sur votre activité athlétique en tant qu'athlète et/ou en tant qu'entraîneur et/ou en tant que parent d'athlète... (de 2 à 4 pages)
- la lettre de motivation
- la fiche d'expérience d'encadrement en athlétisme (fiche type jointe)
- le dossier d'expérience (aide à la constitution jointe)

Ce dossier doit être constitué pour que la lecture seule suffise à valider cette expérience retracée. Exceptionnellement, le jury pourra demander un entretien au candidat. Dans ces conditions l'entretien est obligatoire. Si le candidat ne se présente pas, il sera ajourné systématiquement.

### **A propos de l'entretien :**

L'entretien n'est pas une épreuve. Il sert à éclairer les membres du jury sur un certain nombre de points imprécis du mémoire.

Les questions posées s'appuieront obligatoirement sur des passages du mémoire.

On ne doit pas demander au candidat de se justifier sur ses actions ou sur ses choix. Par contre on peut lui demander de préciser la manière dont il procède pour atteindre un objectif défini dans son mémoire.



**RECONNAISSANCE D'EXPERIENCES**  
**Dossier à remplir et à retourner à la FFA**  
**Visé du CTS de votre Ligue**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

N° licence FFA : \_\_\_\_\_ Club : \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Tél. (dom) : \_\_\_\_\_ Tél. (GSM) : \_\_\_\_\_

Adresse Courriel : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

**Diplôme demandé :**  option :

**FORMATION EN ATHLETISME ET EN ACTIVITES SPORTIVES**  
(joindre la photocopie du diplôme présenté)

Diplôme(s) fédéral (aux) déjà en votre possession :

	Année d'obtention : _____
	Année d'obtention : _____
	Année d'obtention : _____

Autre(s) diplôme(s) :

	Année d'obtention : _____

## EXPERIENCE D'ENCADREMENT EN ATHLETISME

Joindre les pièces justificatives,

qui devront être validées par le responsable du club ou de la structure et le CTS responsable des formations

**Période :** \_\_\_\_\_

**Club ou structure :** \_\_\_\_\_

### **Athlètes**

- **effectif :** \_\_\_\_\_

- **niveau :** \_\_\_\_\_

- **noms des athlètes significatifs de votre niveau de pratique :** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Spécialités :** \_\_\_\_\_

**Avis du responsable du club ou de la structure :** \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Signature du responsable du club ou de la structure

### **NB :**

- En cas d'encadrement d'athlètes dans différents clubs ou différentes structures, établir une attestation par club ou structure.
- Ce document peut être utilisé et adapté pour les expériences d'encadrement de jeunes ou de débutants. Insister alors sur l'aspect collectif de l'expérience.

## Aide pour la constitution du dossier :

Etude du mémoire :

Le candidat doit décrire son expérience à travers 2 grands domaines : les compétences techniques et pédagogiques, ainsi que les compétences liées à une participation à la gestion ou à l'organisation d'un événement sportif du club ou de la structure.

Il doit décrire 1 ou 2 exemples d'actions (préciser ci-après, selon le diplôme) les plus représentatives de son expérience technique et pédagogique et 1 exemple dans celui de la participation à la gestion ou à l'organisation d'un événement.

**Le candidat doit, au travers de son mémoire, décrire le réel de l'activité. Il ne doit en aucun cas utiliser la forme déclarative qui consiste à reprendre les contenus d'un manuel ou d'une formation donnée.**

Il doit utiliser la 1<sup>re</sup> personne du singulier et décrire son action le plus souvent au présent de l'indicatif. Il doit également contextualiser son action avant de la décrire et le candidat pourra même en faire une analyse.

Pour préciser :

### **Demande Entraîneur Formateur des - de 12 ans - 2<sup>e</sup> degré**

<b>Expérience technique et pédagogique</b>	<b>Expérience liée à une participation à la gestion ou à l'organisation d'un événement au sein du club ou de la structure</b>
Après avoir contextualisé l'action, le candidat décrit l'organisation de l'animation d'une saison de son groupe de jeunes athlètes âgés de 7 à 11 ans. Cette présentation devra détailler les objectifs et les cycles proposés. Puis le candidat prendra le soin d'imager chacune de ces périodes par au moins 4 séances (objectif du cycle, de la séance, détail des différentes phases de la séance comme échauffement, cœur de séance, récupération...).	Après avoir contextualisé l'action, le candidat décrit une action en lien avec son club sur la participation à une action de gestion ou d'organisation d'une école d'athlétisme, d'un événement ou encore d'une manifestation (rencontre athlétique, colloque, stage...).

### **Demande Entraîneur Formateur des - de 16 ans - 2<sup>e</sup> degré**

<b>Expérience technique et pédagogique</b>	<b>Expérience liée à une participation à la gestion ou à l'organisation d'un événement au sein du club ou de la structure</b>
<p>Après avoir contextualisé l'action, le candidat décrit l'organisation de l'entraînement d'une saison de son groupe de jeunes athlètes âgés de 12 à 15 ans.</p> <p>Cette présentation devra détailler les objectifs et les grandes périodes. Puis le candidat prendra le soin d'imager chacune de ces périodes par au moins 4 séances (objectif du cycle, de la séance, détail des différentes phases de la séance comme échauffement, cœur de séance, récupération...).</p>	<p>Après avoir contextualisé l'action, le candidat décrit une action en lien avec son club sur la participation à une action de gestion ou d'organisation d'une école d'athlétisme, d'un événement ou encore d'une manifestation (rencontre athlétique, colloque, stage...).</p>

### **Demande Entraîneur Spécialisé - 1<sup>er</sup> degré**

<b>Expérience technique et pédagogique</b>	<b>Expérience liée à une participation à la gestion ou à l'organisation d'un événement au sein du club ou de la structure</b>
<p>Après avoir contextualisé l'action, le candidat décrit l'organisation de l'entraînement d'une saison de son groupe d'athlètes. Ce dernier sera au moins de niveau Régional.</p> <p>Cette présentation devra détailler les objectifs et les grandes périodes. Puis le candidat prendra le soin d'imager chacune de ces périodes par au moins 4 séances (objectif de la période, de la séance, détail des différentes phases de la séance comme échauffement, cœur de séance, récupération...).</p>	<p>Après avoir contextualisé l'action, le candidat décrit une action en lien avec son club ou sa structure sur la participation à une action de gestion ou d'organisation d'un événement ou d'une manifestation (meeting, course sur route, colloque, stage...).</p>

## Demande Entraîneur Spécialisé - 2<sup>e</sup> degré

<b>Expérience technique et pédagogique</b>	<b>Expérience liée à une participation à la gestion ou à l'organisation d'un événement au sein du club ou de la structure</b>
<p>Après avoir contextualisé l'action, le candidat décrit les plans d'entraînement d'une saison de 2 athlètes différents. Ces derniers seront au moins de niveau Interrégional.</p> <p>Chacun des plans annuels d'entraînement devra présenter et détailler les objectifs, périodes, cycles et microcycles. Puis le candidat prendra le soin d'imager chacun des cycles par une ou plusieurs séances (objectif du cycle, de la séance, détail des différentes phases de la séance comme échauffement, cœur de séance, récupération...).</p>	<p>Après avoir contextualisé l'action, le candidat décrit une action en lien avec son club ou sa structure sur la participation à une action de gestion ou d'organisation d'un événement ou d'une manifestation (meeting, course sur route, colloque, stage...).</p>

# STAGE EN CLUB

Le stage en club permet l'alternance entre la formation et l'expérimentation ou l'application sur le terrain.

## Objectifs du stage en club :

Donner aux candidats entraîneurs une expérience d'encadrement dans des conditions significatives pour son niveau de formation.

## Conditions du stage en club :

- ✓ Le stage doit représenter un volume minimum d'heures (sur 3 mois)
- ✓ Le stage doit se réaliser dans un club ou une structure reconnue par la FFA
- ✓ Le stage doit se dérouler avec un public correspondant au niveau de formation
- ✓ Le stage doit être obligatoirement évalué par un CTS ou un membre de l'ETR formation ou encore le représentant formation de la CRCHS, soit par le biais du dossier de stage (1<sup>er</sup> degré) soit par le biais d'une visite sur le site d'entraînement + lecture du dossier.

Cette expérience d'encadrement est validée de la manière suivante :

- pour le 1<sup>er</sup> degré : dossier de stage noté
- pour le 2<sup>e</sup> degré : une visite en club ou sur la structure a lieu entre la formation et l'épreuve écrite

Niveau ⇨		1 <sup>er</sup> degré		2 <sup>e</sup> degré	
Option	Public concerné	Heures de stages	Evaluation du stage	Heures de stages	Evaluation du stage
- de 12 ans	Ecole d'athlétisme	20 h	Dossier	Saison entière	Dossier Visite
- de 16 ans	Benjamins Minimes	40 h			
spécialisé	A partir de Cadets	40 h à 60 h			

# CERTIFICATION

Les évaluations permettant la certification, c'est-à-dire la délivrance d'un diplôme fédéral, seront différées. Elles auront donc lieu après la formation. Il est prévu 2 sessions annuelles qui se dérouleront en région pour tous les diplômes 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> degré.

Vous retrouverez le détail des ces évaluations pour chacune des formations de ce livret.

Principes généraux :

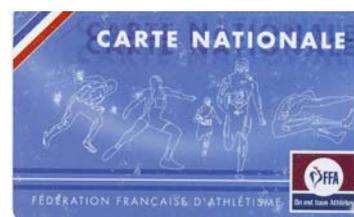
- Etre licencié à la FFA
- Avoir suivi la totalité de la formation ou avoir été allégé de celle-ci (Reconnaissance d'Expériences, équivalence)
- Avoir satisfait aux évaluations suivantes :
  - o Epreuve écrite
  - o Note de dossier d'activité en club. Ce dernier doit être constitué après la session de formation et avoir été vu par un membre de l'équipe de formation avant l'épreuve écrite ou avant la visite en club (selon le cas) ou dossier projet pour le CAS
  - o Note pédagogique ou oral pour le CAS

Diplômes décernés :

- Entraîneur 1<sup>er</sup> degré option : - de 12 ans, - de 16 ans, Sprint/Haies, Demi-fond/Marche, Sauts, Lancers, Epreuves Combinées, Hors Stade
- Entraîneur 2<sup>ème</sup> degré option : - de 12 ans et - de 16 ans, Sprint/Haies, Demi-fond/Marche, Sauts, Lancers, Epreuves Combinées, Hors Stade
- Coach Athlé santé

Carte de compétence :

Il s'agit en fait de cartes délivrées pour 4 ans aux entraîneurs nouvellement diplômés ou qui se sont acquittés de leurs 2 actions de formation continue (appelées « prorogation »). Elles sont délivrées au début de chaque année civil, à condition d'être licencié à cette date.



# DOSSIER DE STAGE

La constitution de ce dossier se réalise tout au long de la formation.

## Objectifs du dossier :

Mieux connaître le candidat entraîneur et son lieu d'évolution.

Faire réaliser un compte rendu de stage permettant au candidat de formaliser son action de terrain.

Suivre les conditions de stage en situation au sein de son club ou de sa structure.

## Conditions de réalisation de ce dossier :

### Phase 1

La première contribution sur ce dossier, débute au lendemain de la formation 1<sup>er</sup> degré. Celui-ci comprendra :

- une présentation du club et du projet club ;
- une présentation du candidat et son mémoire personnel (récit de sa vie par rapport à l'athlétisme ou une recherche sur l'athlétisme de chez lui, club, département...);
- une présentation du groupe suivi, des objectifs poursuivis et des séances réalisées (comme un témoignage du suivi d'un groupe ou d'un athlète selon le diplôme) ;
- une présentation d'une rencontre, d'une compétition ou d'un événement organisé au sein du club ou au sein du comité, voire de la ligue.

### Phase 2

La poursuite de ce dossier est demandée durant la formation 2<sup>e</sup> degré. Il évolue donc de la façon suivante :

- les éléments du 1<sup>er</sup> dossier (présentation du club et candidat, groupe, athlète...)
- une présentation de l'évolution personnelle du candidat depuis sa dernière formation
- une présentation de l'évolution de son groupe, des objectifs poursuivis et des séances réalisées (comme un témoignage du suivi de son groupe ou d'un athlète selon le diplôme)
- une présentation des éventuelles évolutions apportées lors de l'organisation de la rencontre, de la compétition ou de l'événement organisé au sein du club ou au sein du comité, voire de la ligue.

Entrée en formation	Stage	Formation 1 <sup>er</sup> degré	Stage	Evaluation 1 <sup>er</sup> degré	Stage	Formation 2 <sup>e</sup> degré	Stage + visite	Evaluation 2 <sup>e</sup> degré
Phase 1 du dossier				Phase 2 du dossier				-

# CONTACTS

## **Pour tout ce qui concerne les Formations 1<sup>er</sup> degré :**

S'adresser aux Conseillers Techniques Régionaux de votre Région  
Consulter le site de votre Ligue

## **Pour tout ce qui concerne les Formations 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degré :**

Consulter le site de la FFA :

<http://www.athle.com/asp.net/main.html/html.aspx?htmlid=2499>

Secrétaire : Hélène ZBINDEN - Tel: 01 53 80 70 02 / Fax: 01 45 81 44 42

Adresse courriel : [helene.zbinden@athle.org](mailto:helene.zbinden@athle.org)

## **Pour tout ce qui concerne les Formations, les Examens et Diplômes d'Etat :**

S'adresser à votre Direction départementale Jeunesse et Sports

Consulter le site du Ministère : <http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

Informations BEES 1<sup>er</sup> degré Contrôle Continu Haut Niveau :

Luc VUIDES : 06 10 73 92 38 - [luc.vuides@athle.org](mailto:luc.vuides@athle.org)

Informations BEES 2<sup>e</sup> degré Contrôle Continu Haut Niveau :

Dominique HERNANDEZ : 06 20 78 76 02 - [dominique.hernandez@athle.org](mailto:dominique.hernandez@athle.org)

Information BP JEPS APT CC « Activités Athlétiques »

Guillaume GEISLER : 06 21 21 29 25 - [guillaume.geisler@athle.org](mailto:guillaume.geisler@athle.org)

